

Campagne européenne de contrôle CASP2019 Batteries

Résultats belges 2019



Avertissement

Ce rapport est le résultat de l'action conjointe de surveillance du marché CASP 2019 sur les produits tombant sous l'application de la [directive sur la sécurité générale des produits](#). Cette action a reçu un financement de l'Union européenne dans le cadre du « Programme d'action communautaire dans le domaine de la politique des consommateurs (2014-2020) ».








Le contenu de ce document ne représente que les opinions de l'auteur et il est de sa seule responsabilité ; il ne peut être considéré comme reflétant les points de vue de la Commission européenne et/ou de l'Agence exécutive pour les consommateurs, la santé, l'agriculture et l'alimentation ou de tout autre organe de l'Union européenne. La Commission européenne et l'Agence déclinent toute responsabilité quant à l'utilisation qui peut être faite des informations de ce document.



SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Rue du Progrès 50 – 1210 Bruxelles

N° d'entreprise : 0314.595.348

-  0800 120 33 (numéro gratuit)
-  SPFEco
-  @spfeconomie
-  [linkedin.com/company/fod-economie](https://www.linkedin.com/company/fod-economie) (page bilingue)
-  [instagram.com/spfec](https://www.instagram.com/spfec)
-  [youtube.com/user/SPFEconomie](https://www.youtube.com/user/SPFEconomie)
-  economie.fgov.be

Éditeur responsable :

Regis Massant
Président a.i. du Comité de direction
Rue du Progrès 50 – 1210 Bruxelles

Version internet

181-20

Table des matières

1. But de la campagne	4
2. Base légale.....	4
3. Résultats	4
3.1. Le contrôle administratif.....	4
3.2. Contrôle des exigences techniques.....	5
3.3. Mesures correctives	7
3.3.1. Batteries de smartphone.....	7
3.3.2. Batteries externes	7
3.3.3. Piles de e-cigarette.....	7
4. Conclusion.....	9
5. Annexe : conseils de sécurité sur les batteries	10

Liste des graphiques

Graphique 1. Résultats du contrôle administratif des batteries de smartphone	5
Graphique 2. Résultats du contrôle administratif des batteries externes.....	5
Graphique 3. Résultats du contrôle administratif des batteries de e-cigarette	5
Graphique 4. Résultats du contrôle des exigences techniques des batteries de smartphone.....	6
Graphique 5. Résultats du contrôle des exigences techniques des batteries externes.....	6
Graphique 6. Résultats du contrôle des exigences techniques des batteries de e-cigarette.....	7
Graphique 7. Aperçu des mesures demandées pour les batteries.....	8

1. But de la campagne

La campagne européenne de contrôle des batteries s'inscrit dans le cadre de l'activité coordonnée sur la sécurité des produits (Coordinated Activity on the Safety of Products) CASP 2019. Elle est financée par l'Union européenne. La campagne a débuté en avril 2019.

Les pays participant à cette campagne sont l'Allemagne, la Belgique, la Finlande, la France, Malte, la Norvège et la Suède.

Les objectifs de cette campagne étaient de contrôler la conformité et la sécurité des batteries présentes sur le marché européen et de veiller à ce que les produits non conformes et/ou dangereux soient retirés du marché.

Les batteries visées étaient :

- les batteries de smartphone ;
- les batteries externes (powerbanks) ;
- les piles de e-cigarette.

Au total, 92 produits dont 31 batteries de smartphones, 37 batteries externes et 24 piles de e-cigarette ont été sélectionnés pour tous les pays participants. La Belgique a échantillonné 7 produits : 2 batteries de smartphone, 3 batteries externes et 2 piles de e-cigarette. Ceux-ci ont été sélectionnés via des magasins en ligne, auprès des distributeurs et des producteurs.

Les tests techniques ont été réalisés par le laboratoire SIQ, Slovenian Institute of Quality and Metrology (Institut slovène de la qualité et de la métrologie) situé à Ljubljana en Slovénie et accrédité pour les tests effectués lors de cette campagne.

Attention : les résultats de cette campagne ne reflètent pas la situation sur le marché des batteries. Pour cette campagne, les autorités de surveillance recherchaient sur le marché européen spécifiquement des produits non conformes et potentiellement dangereux.

2. Base légale

En Belgique, les batteries doivent répondre à l'obligation générale de sécurité, à savoir les dispositions du Code de droit économique, livre IX relatif à la sécurité des produits et des services. Ce livre contient la transposition en droit national de la [directive européenne 2001/95/CE](#) relative à la sécurité générale des produits.

Pour les tests, la norme suivante a été utilisée : EN 62133-2:2017 Accumulateurs alcalins et autres accumulateurs à électrolyte non acide - Exigences de sécurité pour les accumulateurs portables étanches, et pour les batteries qui en sont constituées, destinés à l'utilisation dans des applications portables - Partie 2: Systèmes au lithium.

3. Résultats

Le SPF Economie a échantillonné sur le marché belge :

- 2 batteries de smartphone,
- 3 batteries externes
- 2 piles de e-cigarette.

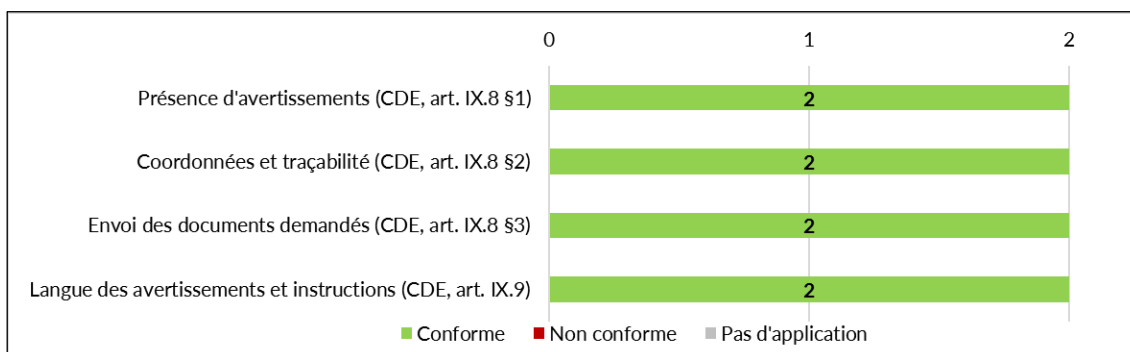
Il a envoyé 10 exemplaires de chaque batterie au laboratoire SIQ.

3.1. Le contrôle administratif

Quatre des sept batteries échantillonnées étaient conformes aux exigences reprises dans le livre IX du Code de droit économique (CDE). Elles présentaient des avertissements et des modes d'emploi disponibles dans la langue de la région où le produit a été mis sur le marché.

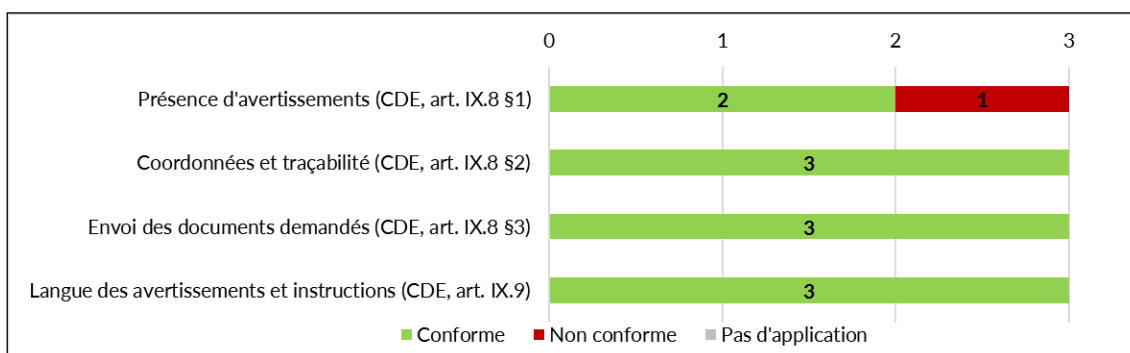
Pour une batterie de e-cigarette, le SPF n'a pas reçu le rapport de test du fabricant. Le fabricant a mentionné qu'il s'agissait d'un produit contrefait.

Graphique 1. Résultats du contrôle administratif des batteries de smartphone



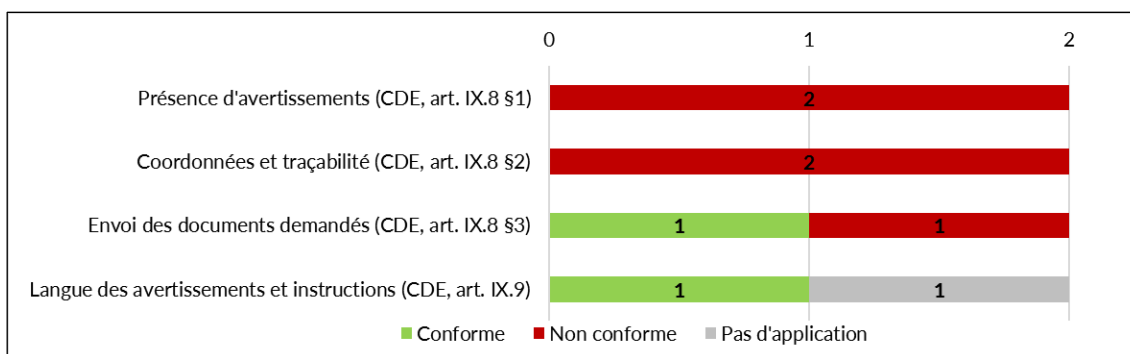
Source : SPF Economie.

Graphique 2. Résultats du contrôle administratif des batteries externes



Source : SPF Economie.

Graphique 3. Résultats du contrôle administratif des batteries de e-cigarette



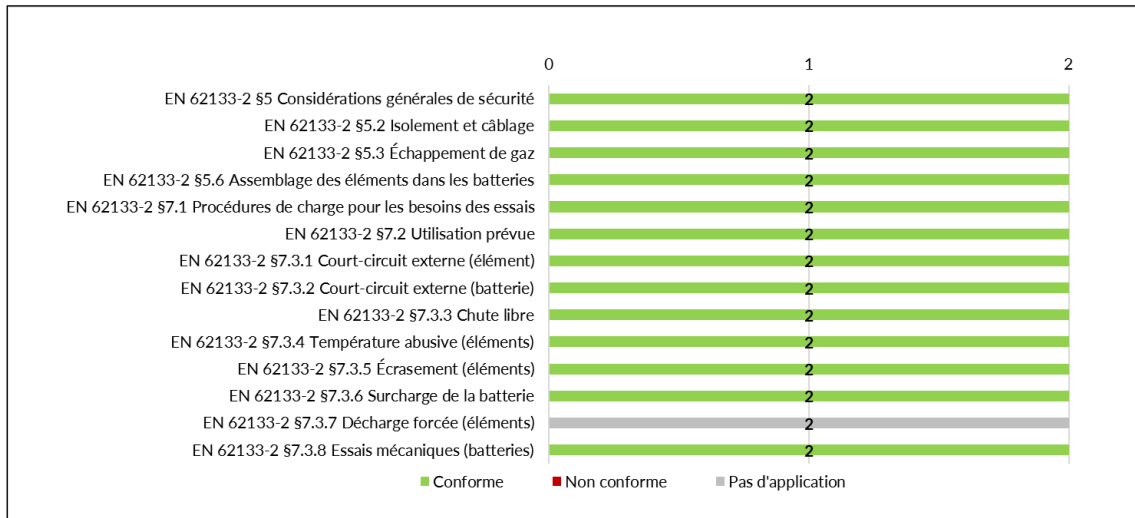
Source : SPF Economie.

3.2. Contrôle des exigences techniques

Six des sept batteries étaient conformes aux exigences techniques testées par le laboratoire SIQ.

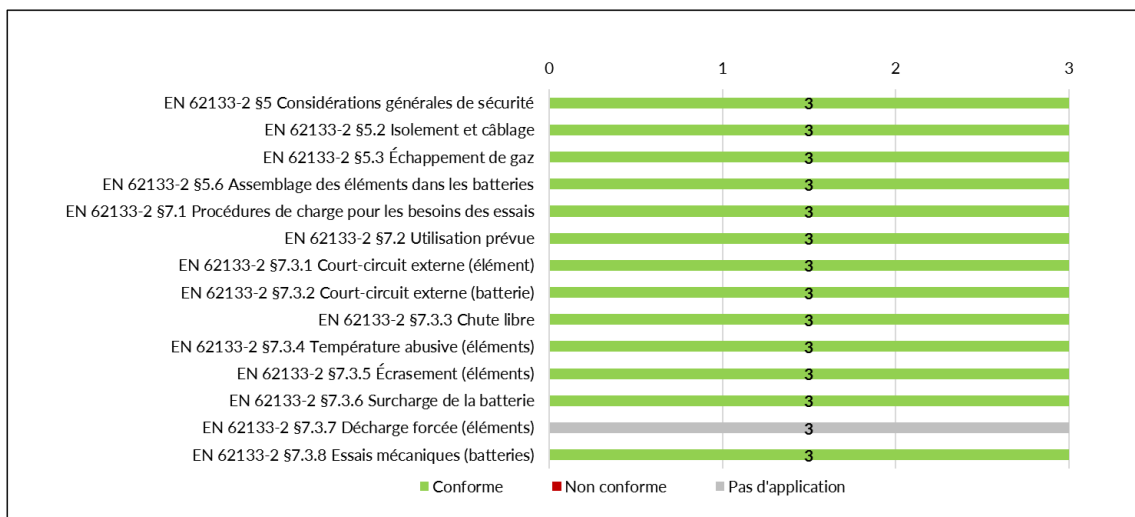
Les trois graphiques illustrent les résultats des tests techniques effectués par le laboratoire SIQ sur les différents types de batteries.

Graphique 4. Résultats du contrôle des exigences techniques des batteries de smartphone



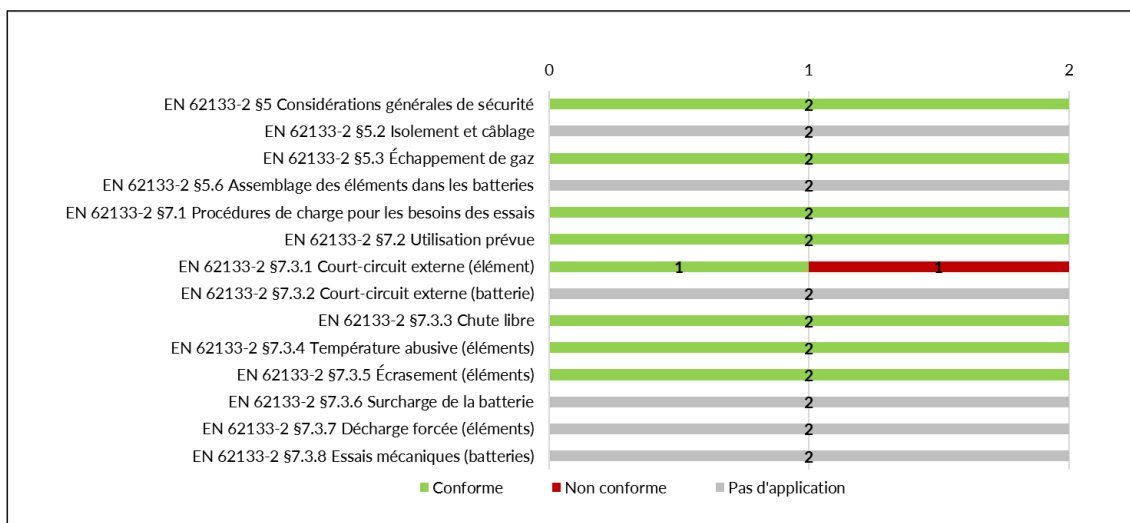
Source : SPF Economie.

Graphique 5. Résultats du contrôle des exigences techniques des batteries externes



Source : SPF Economie.

Graphique 6. Résultats du contrôle des exigences techniques des batteries de e-cigarette



Source : SPF Economie.

Les résultats pour la Belgique correspondent aux résultats globaux obtenus pour l'ensemble des batteries testées par le laboratoire pour l'ensemble des pays. 10 des 92 batteries prélevées pour cette campagne s'étaient avérées non conformes aux exigences techniques testées.

3.3. Mesures correctives

Selon nos procédures, le SPF Economie a réalisé une analyse de risque sur la base des non-conformités et donc des dangers que présentent les produits testés. Cette analyse permet de répartir les produits en cinq niveaux de risque sur la base desquels le SPF Economie demande de prendre des mesures proportionnelles aux risques :

- Aucune action si le produit est conforme aux exigences testées.
- **Risque faible** : le producteur reçoit un avertissement et doit désormais mettre son produit en conformité avec la réglementation.
- **Risque moyen** : le producteur ne peut plus vendre son stock ou doit adapter son produit.
- **Risque élevé** : le producteur ne peut plus vendre son stock et doit retirer le produit du marché ou l'adapter.
- **Risque grave** : le producteur doit retirer le produit du marché et le rappeler chez les consommateurs en les informant de façon adaptée et efficace.

3.3.1. Batteries de smartphone

Les deux batteries de smartphone étaient conformes aux exigences techniques testées et aux exigences administratives contrôlées. Aucune mesure corrective n'a été demandée.

3.3.2. Batteries externes


Deux des trois batteries externes étaient conformes aux exigences techniques testées et aux exigences administratives contrôlées. Aucune mesure corrective n'a été demandée.

La troisième batterie externe présentait un risque faible. Elle était conforme aux exigences techniques testées mais le mode d'emploi était incomplet. Cette batterie était un ancien modèle qui a cessé d'être fabriqué en mars 2019.

3.3.3. Piles de e-cigarette

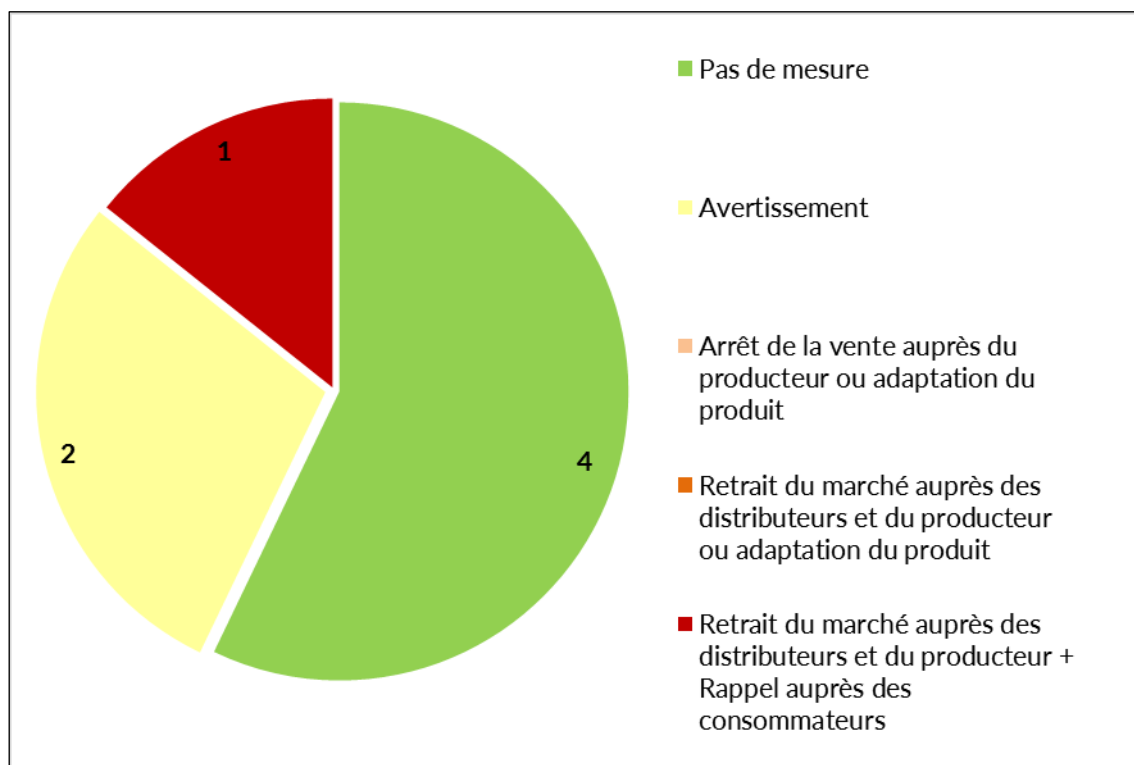
Une des deux piles de e-cigarette présentait un risque faible. Elle était conforme aux exigences techniques testées mais l'identification du producteur et le mode d'emploi manquaient.

L'autre pile de e-cigarette présentait un risque **grave**. Deux exemplaires ont explosé lors du test de court-circuit externe. Le SPF Economie a contacté le producteur hollandais. Ce dernier a contesté avoir fourni cette pile au distributeur belge. Après vérification, le distributeur belge n'avait pas donné la bonne information. Le SPF a alors envoyé la lettre avec la demande de mesure corrective au bon producteur hollandais. Ce quiproquo a retardé la gestion de ce dossier. Une enquête est également en cours pour contrefaçon. Lorsque les investigations auront abouti, les mesures nécessaires seront prises en fonction des résultats de celles-ci. Le SPF a établi une notification RAPEX¹.

Références	Photo
Pile pour e-cigarette RAPEX : A12/00910/20 Marque : x (contrefaçon) Modèle : Type 18650 Référence : VTC6 Code EAN : x	 <p>Source : SPF Economie.</p>

Le graphique 7 montre un aperçu des mesures demandées pour les échantillons prélevés sur le marché belge.

Graphique 7. Aperçu des mesures demandées pour les batteries



Source : SPF Economie.

¹ RAPEX (Rapid alert system for dangerous non-food products) est le système européen d'alerte pour l'échange rapide d'informations entre les États membres européens sur les produits dangereux à l'exception des denrées alimentaires, des produits pharmaceutiques et des dispositifs médicaux.

4. Conclusion

Six des sept batteries étaient conformes aux exigences techniques d'après les tests techniques effectués lors de cette campagne.

La pile de e-cigarette présentant un risque grave est également suspectée de contrefaçon. Les investigations sont toujours en cours. Elle a été notifiée dans le système d'alerte européen RAPEX.

Au niveau des exigences administratives, sur les sept batteries échantillonnées, deux n'étaient pas accompagnées d'un mode d'emploi. De plus, une des batteries ne renseignait pas les coordonnées du producteur.

Le SPF Economie effectuera les contrôles de suivi des mesures correctives demandées.

Le SPF Economie suivra également les notifications introduites par les autres pays participants dans le système RAPEX afin de vérifier que les mesures correctives nécessaires soient prises en Belgique.

De plus amples informations sur cette campagne figureront dans le rapport final de la campagne européenne sur le site web de la Commission européenne dédié à ce sujet

5. Annexe : conseils de sécurité sur les batteries

14 conseils pour charger les batteries en toute sécurité

1. Investissez dans une batterie avec des cellules de haute qualité.
2. Lisez attentivement les instructions du fabricant et suivez-les.
3. Utilisez uniquement le chargeur d'origine fourni avec le produit.
4. Insérez la fiche directement dans une prise.
5. Restez toujours à proximité pendant le chargement.
6. Chargez de préférence l'appareil pendant la journée.
7. Placez l'appareil près d'un détecteur de fumée pendant le chargement. Un détecteur de fumée vous avertira à temps en cas de danger.
8. Arrêtez le chargement dès que la batterie est pleine et débranchez la fiche.
9. Assurez une bonne ventilation dans la pièce où se trouve le chargeur de batterie.
10. Placez le produit dans un endroit stable et ininflammable pendant le chargement. Ne chargez pas la batterie à proximité de matériaux inflammables.
11. N'exposez pas une batterie en plein soleil. Assurez-vous également que la batterie ne se refroidisse pas trop.
12. Chargez la batterie au moins une fois tous les trois mois.
13. Si votre appareil est tombé, endommagé ou déformé, ne l'utilisez plus ! Rapportez-le le plus rapidement possible auprès du vendeur et faites remplacer les éléments endommagés.
14. Si la batterie nécessite un entretien, laissez un professionnel s'en occuper. Surtout, ne le faites pas vous-même !

Quels sont les signaux qui doivent vous alerter en cas de problèmes avec la batterie ? Et que faire ?

Les signaux suivants doivent vous alerter :

- fuite de liquide,
- chaleur (excessive),
- forte odeur,
- fumée,
- étincelles.

Si vous remarquez un de ces signaux :

- Arrêtez immédiatement l'utilisation de l'appareil et débranchez-le du chargeur.
- Emportez l'appareil à l'extérieur et gardez-le éloigné des matériaux inflammables.
Attention : faites-le uniquement si c'est possible en toute sécurité !
- Appelez le 112 s'il y a un fort dégagement de fumée ou si un incendie se déclare.